TARIFS 1er SEPTEMBRE 2026

Conformément aux dispositions relatives aux tarifs réglementés des notaires (Décret n° 2016-230 du 26 février 2016 et arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des notaires), le montant des remises sur les émoluments à percevoir par l'étude LES NOTAIRES DU TROCADERO pour les actes soumis au tarif des notaires figure ci-dessous :

MUTATIONS IMMOBILIERES

Vente immobilière de biens et droits à usage résidentiel (article A.444-91 C. Com)

TRANCHES D'ASSIETTE	TAUX DE REMISE APPLICABLE
Moins de 30.000.000 €	0 %
Au-delà de 30.000.000 €	10 %

NB : lors de la mutation de portefeuille comportant plus de 250 actifs, le montant des remises sera adapté en application de l'article L 444-174 du Code de commerce.

Vente immobilière de biens non résidentiel ou résidentiel social
(article A.444-91 C. Com, article A.444-129 C. Com et article A.444-131 C. Com)

TRANCHES D'ASSIETTE	TAUX DE REMISE APPLICABLE
Moins de 30.000.000 €	0 %
De 30.000.000 à 50.000.000 €	10 %
Au-delà de 50.000.000 €	30 %

NB : lors de la mutation de portefeuille comportant plus de 250 actifs, le montant des remises sera adapté en application de l'article L 444-174 du Code de commerce.

APPORT - TUP - FUSION

Apports, transmission universelle de patrimoine, opération de scission et/ou de fusion-absorption donnant lieu à une mutation immobilière de biens (article A.444-158 C. Com)

TRANCHES D'ASSIETTE	TAUX DE REMISE APPLICABLE
Moins de 30.000.000 €	0 %
Au-delà de 30.000.000 €	10%

FINANCEMENTS PROFESSIONNELS ET QUITTANCES

Crédit-bail et cession de crédit-bail (article A.444-130 C. Com et article A.444-132 C. Com)

Prêt hypothécaire destiné à financer une activité professionnelle (article A.444-139 C. Com)

Acte d'affection(s) hypothécaires(s) (article A.444-136 C. Com)

TRANCHES D'ASSIETTE	TAUX DE REMISE APPLICABLE
Moins 50.000.000 €	0 %
Au-delà de 50.000.000 €	10 %

Prorogation de délai (article A.444-168 C. Com)

TRANCHES D'ASSIETTE	TAUX DE REMISE APPLICABLE
Moins 50.000.000 €	0 %
Au-delà de 50.000.000 €	10 %

Prêt professionnel non garanti hypothécairement

TRANCHES D'ASSIETTE	TAUX DE REMISE APPLICABLE
Moins 50.000.000 €	0 %
Au-delà de 50.000.000 €	10 %

VENTE IMMOBILIERE INTERACTIVE ET NEGOCIATION IMMOBILIERE

Honoraires applicables à la négociation

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
De 0 à 199.999 €	12.000 € TTC soit 10.000 € HT
De 200.000 à 399.999 €	5% TTC soit 4,17% HT
De 400.000 à 999.999 €	4% TTC soit 3,33% HT
De 1.000.000 € à 9.999.999 €	3% TTC soit 2,5% HT
Au-délà de 10.000.000 €	2% soit 1,67% HT

Honoraires applicables à la vente immobilière interactive

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
De 0 à 300.000 €	4 %
De 300.000 à 600.000 €	3 %
Au-delà de 600.000 €	2 %